



Refus de verser une car ma conjointe en bénéficié

Par **seb6230**, le **14/05/2015** à **19:02**

Bonjour,

Ma conjointe et moi travaillons dans la même entreprise. Nous pouvons bénéficier d'une prime pour les remboursement des frais de garde de notre enfant et de congés enfant malade.

Mon employeur me précise qu'un seul des deux membres du couple peuvent bénéficier de ces avantages offert à tous les autres salariés. En a t'il le droit et est-ce légal ?

Par **P.M.**, le **14/05/2015** à **19:39**

Bonjour,

Il faudrait que l'employeur puisse justifier son propos par un texte ou une Jurisprudence mais ça m'étonnerait qu'il soit en mesure de le faire...